

**Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer
Conseil d'Administration du vendredi 31 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 31 mars à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 27 mars 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

étaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M Didier QUENOUILLE - M Stéphane SABATHIER - M Lionel BOTTIN - M Jean-Eudes D'ACHON - M Guy de la BROUSSE - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE - Mme Marie BONHOMME - Mme Sophie MOITIE

étaient représentés :

Mme Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON) - Mme Stéphanie FRESNAIS (pouvoir à M Jean-Eudes D'ACHON)

étaient excusés :

M Pascal BULTEZ - M Adrien KERSEBET-VEGEAIS

Secrétaire de séance:

Mme Isabelle SAITER

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE ET AIDE A DOMICILE » DU CCAS**

Sous la présidence de Madame WACOGNE et après la présentation du compte administratif 2022 du budget principal, la Présidente, Madame Sylvie de GAETANO, quitte la salle (article L2121-14 du CGCT).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements sociaux et médico-sociaux,

Vu le budget primitif 2022,

Vu la décision modificative n°1 au budget primitif 2022 du conseil d'administration du 26 octobre 2022,

Vu la décision modificative n°2 au budget primitif 2022 du conseil d'administration du 13 décembre 2022,

Vu le compte de gestion du budget annexe pour l'exercice 2022,

Considérant le compte administratif 2022 du budget annexe ci-annexé,

Considérant le rapport de présentation du compte administratif 2022,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votes pour : 12 (10 présents)/ vote contre : 0/ abstention : 0

Ne prends pas part au vote : Mme de GAETANO, Présidente,

- **Adopte** le Compte Administratif 2022 du Budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile », dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion 2022 du Comptable public,

- **Arrête** les résultats définitifs 2022, comme suit :

Budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile » :

CA 2022	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €	33 235,79 €	0,00 €	20 231,28 €	0,00 €	53 467,07 €
Opérations de l'exercice	24 631,08 €	24 051,98 €	1 309 976,17 €	1 293 085,16 €	1 334 607,25 €	1 317 137,14 €
TOTAUX	24 631,08 €	57 287,77 €	1 309 976,17 €	1 313 316,44€	1 334 607,25 €	1 370 604,21€
Résultats de clôture	0,00 €	32 656,69 €	0,00 €	3 340,27 €	0,00 €	35 996,96 €
Restes à réaliser	1 189,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 189,92 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	25 821,00 €	57 287,77 €	1 309 976,17 €	1 313 316,44 €	1 189,92 €	35 996,96 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	31 466,77 €	0,00 €	3 340,27 €	0,00 €	34 807,04 €

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
